



Bulletin trimestriel d'information

N°12 - 4^{ème} trimestre 2025

Valide du 1^{er} janvier au 31 mars 2026



Introduction

Ce qu'il faut retenir du trimestre.

L'heure du bilan est arrivée pour NCAP Continent. En Europe, les situations économiques et politiques sont variées : l'Espagne affiche une croissance solide, le Royaume-Uni investit dans les infrastructures et l'Allemagne prévoit un assouplissement budgétaire malgré la contraction du PIB en 2024. Ces contextes offrent de nouvelles opportunités pour l'investissement immobilier européen.

Jeune et dynamique, NCAP Continent est désormais présente dans trois des plus grandes économies européennes – Espagne, Royaume-Uni et depuis 2025, Allemagne. Classée dans le top 5 des SCPI européennes en 2024 et leader de 2025¹ en taux de distribution (7,10 %) , la SCPI poursuit sa stratégie de consolidation dans chaque pays afin de densifier et diversifier son portefeuille. Notre approche se distingue de l'effet de mode : nous choisissons les meilleures villes et emplacements, avec des locataires de premier plan, pour rechercher une stabilité et performance à long terme. L'objectif est clair :

devenir la SCPI européenne de référence, en capitalisant sur 10 années d'expérience de Norma Capital.

2025 a également été une année charnière sur le plan opérationnel et digital. Une nouvelle identité visuelle a été lancée, et plusieurs dispositifs facilitent désormais la vie de votre épargne : versements programmés, réinvestissement des dividendes et refonte complète du site et de l'extranet. En 2026, la mensualisation des dividendes viendra compléter ces améliorations, pour offrir des revenus potentiels réguliers et construire un patrimoine solide sur le long terme.

Plus qu'une recherche de performance immédiate, NCAP Continent incarne une vision exigeante et durable de l'investissement immobilier européen : stabilité, qualité et création de valeur sur le long terme. L'aventure ne fait que commencer, et nous continuons à conquérir de nouveaux territoires avec la rigueur et la discipline qui caractérisent Norma Capital.

Faiz Hebbadj

Source : Norma Capital au 31/12/2025.

¹Source : <https://www.meilleurescpi.com/scpi/scpi-de-rendement/europeenne/>

L'ensemble des chiffres présentés sans référence dans le présent Bulletin Trimestriel sont produits par Norma Capital.

Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Investir en SCPI comporte certains risques, dont le risque de perte en capital, sa liquidité n'est pas garantie, le risque lié au marché immobilier, à la commercialisation des locaux et à leur gestion.

Norma Capital est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-16000017 depuis le 9 juin 2016 qui gère des fonds d'investissements alternatifs, et plus spécialement des SCPI.

Fiche d'identité



CLASSIFICATION : SCPI à capital variable.

DATE DE CRÉATION : 26 octobre 2022.

N° VISA AMF : 23-01 (10 janvier 2023).

DURÉE CONSEILLÉE DE CONSERVATION DES PARTS DE SCPI : 8 ans.

DURÉE DE VIE DE LA SCPI : 99 années.

CAPITAL MAXIMUM STATUTAIRE :
250 000 000 €.

DÉPOSITAIRE : Société Générale Securities Services.

ÉVALUATEUR IMMOBILIER : Cushman & Wakefield.

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PricewaterhouseCoopers Audit.

Récompenses bien méritées



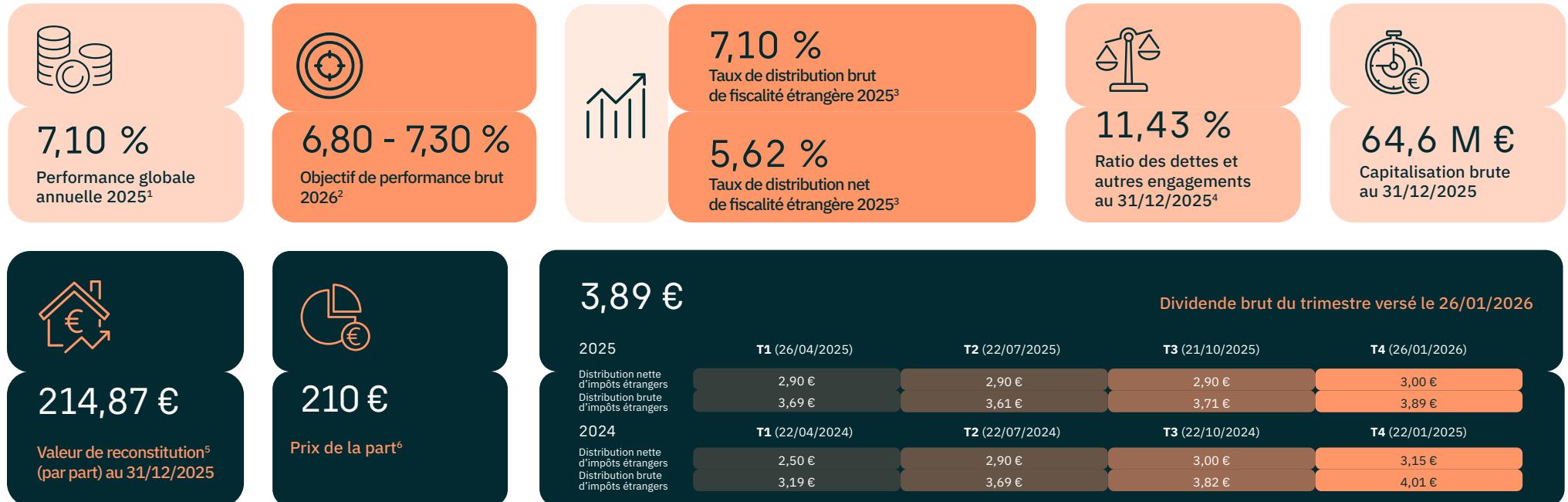
Les prix et récompenses mentionnés ont été obtenus dans le cadre de concours organisés par des tiers et peuvent avoir impliqué des frais d'exploitation commerciale et publicitaire.

**NCap
Continent**

Société de gestion Norma Capital
n° agrément : GP-16000017 du 09/06/2016
nCap.continent@normacapital.fr
+33 (0)1 42 93 00 77
www.normacapital.fr

Bonne nouvelle, votre SCPI continue sur sa lancée

Avant toute chose, un coup d'œil sur la santé financière de votre investissement.



Source : photo libre de droit.

Source : Norma Capital au 31/12/2025.

Investir en SCPI comporte certains risques, dont le risque de perte en capital, sa liquidité n'est pas garantie, le risque lié au marché immobilier, à la commercialisation des locaux et à leur gestion.

¹PGA : La performance globale annuelle (PGA) correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 1^{er} janvier de l'année N+1.

²Perspective non garantie de distribution arrêtée par la société de gestion sur la base d'hypothèses de marché et ne constituant en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

³Taux de distribution brut/net : division du dividende brut/net versé au titre de l'année 2025 par le prix de souscription au 1^{er} janvier 2025. Dont 0 % au titre de revenus non récurrents. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. ⁴Le ratio des dettes et autres engagements prend en compte : l'effet de levier auprès des établissements de crédit, les VEFA et autres acquisitions payables à terme. ⁵Valeur de réalisation augmentée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine (frais de recherche, frais de commission...). ⁶Minimum de 10 parts pour une première souscription.

Évolution du capital

31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Nombre d'associés				
1 159	1 293	1 440	1 612	1 890
Capital nominal				
25 816 050 €	30 340 050 €	34 465 143 €	38 581 969 €	46 110 290 €
Capitalisation (en prix de souscription)				
35 070 651 €	41 404 251 €	48 068 730 €	54 014 756 €	63 474 145 €
Total des capitaux souscrits sur la période				
5 335 470 €	6 333 600 €	5 714 460 €	6 222 176 €	10 539 650 €
Nombre de parts				
172 107 parts	202 267 parts	228 899 parts	257 213 parts	307 402 parts
Cessions / Transferts				
0 parts	68 parts	290 parts	632 parts	0 part
Souscriptions compensant des retraits				
0 parts	68 parts	290 parts	632 parts	0 part
Souscriptions augmentant le capital				
25 407 parts	30 160 parts	26 922 parts	28 314 parts	50 189 parts
Ratio de dettes et autres engagements¹				
19,89 %	17,79 %	15,49 %	13,70 %	11,43 % dont 11,43 % de financement (hors VEFA)
Parts en attente de retrait				
0 part	0 part	0 part	0 part	0 part

¹Le ratio des dettes et autres engagements prend en compte : l'effet de levier auprès des établissements de crédit, les VEFA et autres acquisitions payables à terme.²Délai de jouissance depuis l'origine. À compter du 1^{er} jour ouvré du 6^{ème} mois suivant la réception intégrale des fonds.³Valeur vénale des immeubles augmentée de la valeur nette des autres actifs de la Société.⁴Valeur de réalisation augmentée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine (frais de recherche, frais de commission...) données au 31/12/2025 non auditées.⁵Montant revenant à l'associé sortant, correspondant à la valeur de la part diminuée au minimum des frais de souscription.

Valeur de référence



1^{er} jour ouvré du 6^e mois²
Délai de jouissance

Prix de souscription	210,00 €
Valeur nominale	150,00 €
Prime d'émission (TTC)	60,00 €
Dont commission de souscription (TTC) due au titre des frais de collecte et des frais de recherche et d'investissement	25,20 €
Valeur de réalisation (par part) ³ au 31/12/2025	169,49 €
Valeur de reconstitution (par part) ⁴ au 31/12/2025	214,87 €
Valeur de retrait (par part) ⁵ au 31/12/2025	189 €
Valeur IFI résident au 31/12/2025 Valeur IFI non-résident au 31/12/2025	En attente de la finalisation de la loi de finance et de l'audit des comptes



**Nouveauté
ce trimestre !**

Le nouvel espace partenaire et associé Norma Capital est désormais disponible. Il centralise le suivi des SCPI et facilite l'accès aux documents et informations réglementaires, avec une navigation optimisée pour offrir une expérience plus fluide et intuitive à l'ensemble des utilisateurs.

Cette interface repensée améliore la lisibilité des données, structure l'accès aux informations essentielles et simplifie le suivi des investissements. Elle s'inscrit dans une démarche d'optimisation des outils disponibles afin d'accompagner efficacement partenaires et associés dans la gestion et le suivi des investissements.

Source : photo libre de droit.

Tout nouveau, tout beau

Ce trimestre, 1 nouveau bien fait son entrée accompagné d'1 promesse de vente.

Acquisition



Hagen (ALL)



Date d'acquisition : 05/12/2025

Prix d'acquisition AEM : 5,4 M €

Surface : 9 341 m²

Locataire : Toom Baumarkt

La SCPI NCap Continent réalise sa première acquisition en Allemagne avec un actif situé à Hagen, dont la rénovation a été achevée en 2025.

Ce bâtiment commercial est implanté le long d'un axe majeur de la ville, au cœur d'une zone à forte fréquentation, bénéficiant d'une desserte optimale par les transports et les grands axes routiers.

L'enseigne Toom Baumarkt, filiale du groupe REWE (96 Mds € de chiffre d'affaires en 2024), est reconnue pour son positionnement grand public. C'est un acteur incontournable du secteur du bricolage et de l'aménagement de la maison.

Hagen présente un environnement dynamique marqué par la présence d'enseignes nationales et régionales telles que Lidl, REWE, Aldi Nord, TEDi et Action, renforçant l'attractivité commerciale du site.

Cette acquisition consolide la stratégie de développement de la SCPI NCap Continent sur le continent et enrichit son portefeuille d'actifs commerciaux, dans le but de chercher à optimiser les rendements pour ses épargnants.

Source : Norma Capital - Hagen.



Commerce



Bureaux



Activités

Promesse



Londres (UK)



Date de la promesse : 20/11/2025

Surface : 366 m²

Locataire : Coop

La SCPI NCap Continent signe une promesse de vente pour un commerce stratégique situé à Hammersmith, dans l'ouest londonien.

Cet actif, implanté dans un quartier dynamique mêlant résidentiel, commerces et culture, bénéficie d'une excellente visibilité et se trouve à proximité du centre commercial Westfield London.

L'emplacement offre une accessibilité optimale grâce aux lignes de bus, aux stations de métro Goldhawk Road et Ravenscourt Park, ainsi qu'à la gare de Hammersmith, facilitant les déplacements dans tout le Grand Londres.

Le commerce, d'une surface de 366 m², occupe le rez-de-chaussée d'un immeuble récent datant de 2015. Il sera exploité par Co-Operative Group Food Limited, acteur majeur de la distribution alimentaire au Royaume-Uni.

Cette promesse de vente illustre la stratégie de NCap Continent : chercher à acquérir des actifs idéalement situés, accessibles et loués à des enseignes de référence, consolidant ainsi la diversification et la solidité du portefeuille.

Source : Norma Capital - Londres.

On fait le tour du propriétaire ?

Fort de ces nouveaux biens, votre portefeuille garde le cap.



C'est quoi le bail ?

L'équipe Investissement vous présente les dernières évolutions de notre stratégie paneuropéenne sur NCap Continent

Un portefeuille qui poursuit sa croissance

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de la SCPI NCap Continent, géré par Norma Capital, compte désormais 16 actifs, répartis entre l'Espagne (10), le Royaume-Uni (5) et l'Allemagne (1).

Au quatrième trimestre 2025, nous avons finalisé l'acquisition de notre premier actif en Allemagne, un commerce 100 % loué à Toom Baumarkt, acteur de référence du secteur du bricolage (DIY). Cette opération marque une étape structurante dans le déploiement de notre stratégie paneuropéenne.

Par ailleurs, nous avons signé une promesse de vente sur un actif situé à Londres, occupé par Co-op, enseigne majeure de la distribution alimentaire, confirmant notre positionnement sur des actifs commerciaux essentiels au cœur de zones urbaines denses.

L'Espagne, un socle historique

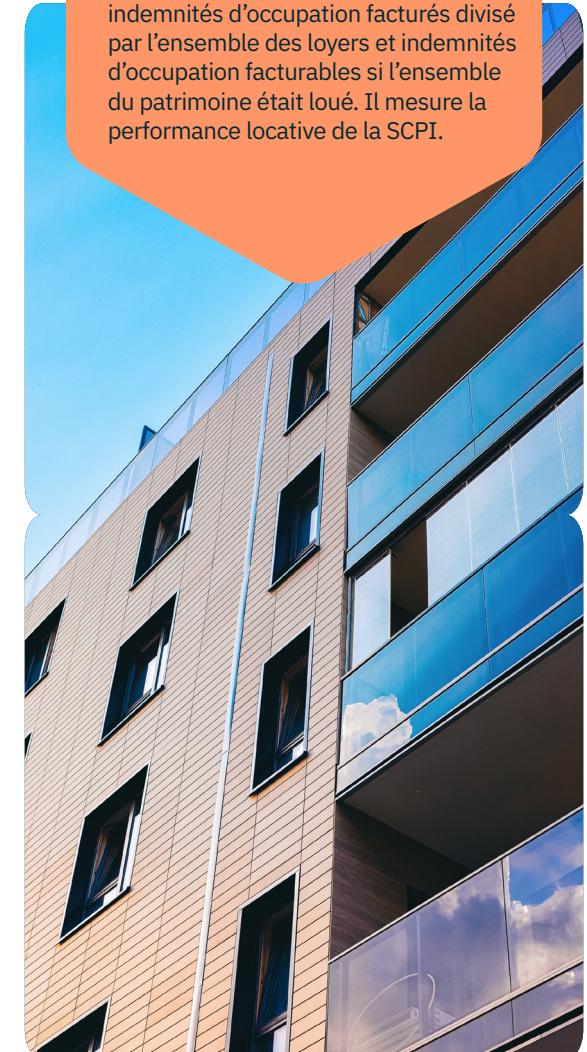
Le marché espagnol continue de présenter des fondamentaux solides, portés par une demande locative soutenue dans les grandes métropoles. Il demeure un pilier du portefeuille de NCap Continent.

Le Royaume-Uni, un marché clé

Le Royaume-Uni reste un marché stratégique prioritaire, soutenu par la profondeur de sa liquidité, la lisibilité de son cadre juridique et la résilience des commerces de proximité dans les grandes agglomérations. Nous poursuivrons activement nos investissements sur ce marché, en ciblant des emplacements centraux et des enseignes de premier plan.

Focus sur terme technique ?

Le TOF (taux d'occupation financier) représente l'ensemble des loyers et indemnités d'occupation facturés divisé par l'ensemble des loyers et indemnités d'occupation facturables si l'ensemble du patrimoine était loué. Il mesure la performance locative de la SCPI.



Source : Norma Capital au 31/12/2025.

¹VEFA : Vente en l'Etat Futur d'Achèvement. ²Locataires : nombre de baux en cours. ³TOF : Taux d'occupation financier : loyers facturés/loyers facturables. ⁴Le taux de recouvrement correspond au rapport entre les loyers réellement encaissés au cours de l'année écoulée et les loyers exigibles sur cette même période, exprimé en pourcentage du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. ⁵WALT : La WALT (Weighted Average Lease Term) représente la durée moyenne restante des baux avant leur terme.

Source : photo libre de droit.

Norma est dans la place !

À ce jour, votre SCPI compte 16 biens sur le continent. Bien les biens !



Nouvelle acquisition

Commerce

Bureaux

Activités

Éducation

Source : Norma Capital au 31/12/2025.

¹Répartition établie en % de la valeur vénale des actifs.

Répartition typologique¹

71 %	Commerce
13 %	Bureaux
10 %	Éducation
6 %	Activités

Répartition géographique

	Valeur vénale	Surface m ²
Espagne	43 %	44 %
Royaume-Uni	48 %	26 %
Allemagne	9 %	30 %

Valeur & valeurs

Un patrimoine valorisé et des valeurs engagées.



Source : photo libre de droit.

Vie sociale

La prochaine réunion du Conseil de surveillance sera organisée le 11 février 2026.

L'assemblée générale mixte de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2025 est prévue le 21 avril 2026. L'avis de convocation sera adressé prochainement avec l'intégralité des informations (ordre du jour, lieu, heure, etc.). Les mandats des membres du Conseil de surveillance arriveront à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale prévue le 21 avril 2026. Conformément à l'article 19.1 des statuts, le Conseil de surveillance est composé d'au moins sept (7) membres et dix (10) au maximum. Les associés souhaitant présenter leur candidature sont invités à signer et compléter le dossier de candidature (accessible sur le site internet de Norma Capital www.normacapital.fr) et à le faire parvenir au plus tard le 11 février 2026 à 12h00 soit par courrier recommandé à l'adresse suivante : Norma Capital - Direction Juridique - 18-20 place de la Madeleine - 75008 Paris, soit par courriel (version numérisée du dossier dûment complété et signé) à l'adresse électronique suivante : candidaturesscpi@normacapital.fr

¹Note globale des actifs de la SCPI NCAP Continent établie au prorata de leurs valeurs véniales au 31/12/2025.

Les résultats sont issus des données collectées et traitées par la société de gestion Norma Capital jusqu'au 15 janvier 2026.

Finance responsable



Dans un environnement particulièrement trouble, tant sur les plans économique que politique, l'année 2025 a été marquée par une stagnation, voire un recul, de certaines avancées en matière de développement durable et d'objectifs collectifs, comme en témoignent notamment l'assouplissement du cadre Omnibus ou le décalage des échéances du décret BACS.

Dans ce contexte, au cours du dernier trimestre 2025, les acteurs de l'immobilier ont progressivement recentré leurs priorités sur des enjeux plus globaux portés par la finance responsable, tels que la résilience et l'adaptation au changement climatique, au-delà des seules problématiques réglementaires. Ainsi, la finance responsable s'affirme comme un levier d'action structurant de l'économie, permettant à la fois de créer de la valeur et de limiter les coûts liés à l'obsolescence des patrimoines et des investissements.



Source : Norma Capital - Barcelone.

Le mot de notre responsable ISR

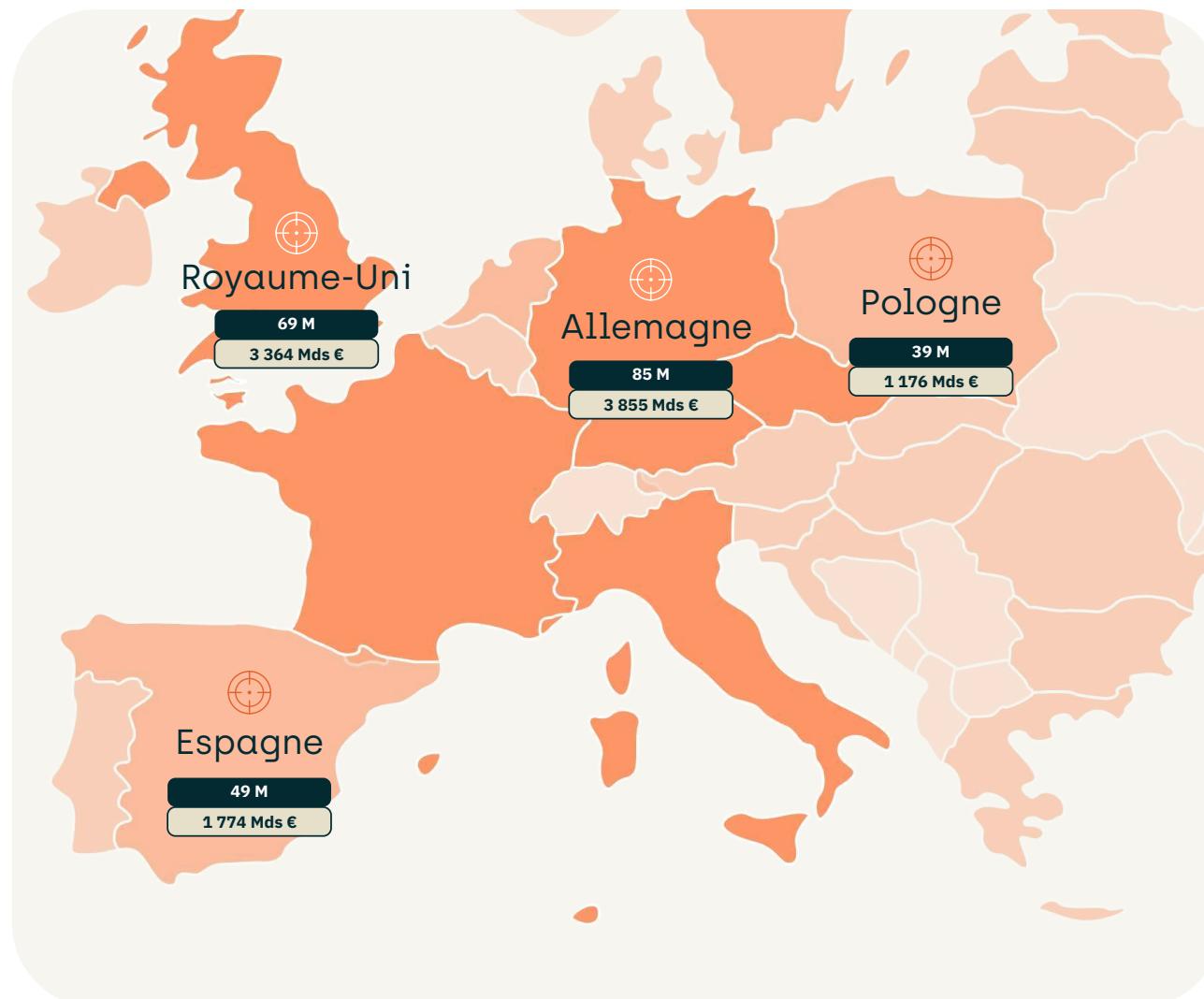
L'année 2025 signe le point final du premier cycle de la labellisation ISR de votre SCPI.

Engagée dans une stratégie ISR depuis sa création, la SCPI NCAP Continent n'a cessé de faire progresser la performance ESG de ses actifs en embarquant les parties prenantes dans cette démarche incontournable pour la pérennisation du patrimoine.

En périmètre courant, la note ESG de la SCPI a progressé de +26 points par rapport au début du cycle ISR, grâce à des actions ciblées auprès des locataires notamment. Cette note et plus globalement la stratégie ISR seront évaluées en début d'année 2026 par l'organisme certificateur du Label ISR, pour confirmer l'atteinte des objectifs attendus en fin de cycle. Ce sera également l'occasion de renouveler les ambitions ESG de la SCPI pour un nouveau cycle de trois ans, et de donner de nouvelles perspectives inscrites dans les enjeux de demain.

L'Europe de NCap Continent

Nos choix européens : démographie et dynamisme économique.



L'avis de l'expert !

Les marchés immobiliers européens présentent des dynamiques complémentaires.

Le Royaume-Uni demeure particulièrement attractif, grâce à des rendements compétitifs, une forte liquidité et un cadre juridique transparent, qui facilitent la sécurisation des investissements.

L'Espagne continue d'offrir des fondamentaux solides, soutenus par la croissance économique et la demande locative dans les grandes villes, notamment sur des actifs commerciaux et de proximité.

L'Allemagne confirme son rôle de marché stable et fiable, avec un processus d'acquisition qui exige une approche méthodique mais sécurisante pour les investisseurs.

Dans ce contexte, Norma Capital poursuit sa stratégie paneuropéenne, en consolidant ses positions au Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne, tout en préparant une ouverture vers la Pologne, marché en forte croissance sur les segments de l'activité et de la logistique, offrant un potentiel de diversification attractif et un renforcement de la résilience du portefeuille.

Investment & Asset Manager – Europe

PIB en milliards d'euros

5000 2000 1000 500 0

Pays ciblés¹

Nombre d'habitants en millions²

PIB³ en milliards d'euros

¹Pays de l'UE et Royaume-Uni. Sources : ²Institut national d'études démographiques (Ined), Population & Sociétés, Tous les pays du monde (2025). ³Produit intérieur brut (PIB). Pays UE : PIB 2025 aux prix du marché - Eurostat. Royaume-Uni : PIB 2025 aux prix du marché - FMI - conversion dollar en euro au taux de change moyenne annuel 2025 (Echange-rates.org).

Conditions générales

C'est écrit petit, mais c'est très important !

Conditions de souscription

Un minimum de souscription de dix parts est exigé pour les nouveaux associés. Par la suite, tout associé a le droit de souscrire un nombre de parts inférieur à ce minimum.

Le prix de souscription d'une part comprend la valeur nominale de la part, soit 150 euros et une prime d'émission acquise à la SCPI, qui permet d'amortir les frais de constitution, de réalisation, d'augmentation de capital et d'acquisition du patrimoine et qui permet de préserver par son évolution l'égalité entre anciens et nouveaux associés, soit 60 euros à la date de la présente note d'information.

La commission de souscription est incluse dans la prime d'émission : 10% HT soit 12% TTC (au taux de TVA en vigueur) du prix de souscription, soit 25,20 euros TTC.

Etant précisé que 8% HT (9,60% TTC au taux de TVA actuellement en vigueur) du prix de souscription prime d'émission incluse est destiné à rémunérer la préparation des augmentations de capital et la recherche des capitaux et 2% HT (2,40% TTC au taux de TVA actuellement en vigueur) est destiné à rémunérer la préparation et l'exécution des programmes d'investissement.

Cession de parts par un associé

La détermination et le mode d'imposition des plus-values réalisées sont fonction de la durée de détention des parts cédées.

Si l'associé détient ses parts depuis moins de cinq ans, la plus-value brute, égale à la différence entre le prix revenant au cédant et le prix de revient, est assimilée intégralement à un revenu. Depuis le 1^{er} septembre 2013, la détermination des plus-values brutes éventuellement dégagées à l'occasion d'une cession de parts détenues depuis plus de cinq ans est réduite d'un abattement de 6% pour chaque année de détention au-delà de la cinquième et jusqu'à la vingt-et-unième (1,65% pour les prélèvements sociaux), 4% au terme de la vingt-deuxième année (1,60% pour les prélèvements sociaux), 9% pour chaque année au-delà de la vingt-deuxième pour les seuls prélèvements sociaux. De ce fait, les cessions de biens immobiliers sont exonérées d'impôt sur la plus-value à l'expiration d'une durée de vingt-deux ans, et d'un délai de trente ans pour les prélèvements sociaux. Entre vingt-trois et trente ans de détention, les plus-values ne seront soumises qu'aux prélèvements sociaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les plus-values immobilières sont soumises à une taxe spécifique si leur montant excède 50 000 euros. Dès lors que ce montant est dépassé, la taxe est calculée dès le 1^{er} euro, selon un barème prenant en compte un lissage et dont le taux varie de 2% à 6% en fonction du montant de la plus-value. La taxe est assise sur le montant des plus-values imposables, déterminées dans les conditions de droit commun et notamment après l'application de l'abattement pour durée de détention. Les plus-values immobilières réalisées par les SCPI sont soumises à cette taxe, à concurrence de la part correspondant aux droits des associés personnes physiques.

Le seuil d'imposition de 50 000 euros s'apprécie au niveau de chacun des associés de la SCPI, soumis à l'impôt sur le revenu.

Modalité de retrait

La demande de retrait doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la Société de Gestion (Norma Capital - Service Associés - 18/20, place de la Madeleine - 75008 Paris) et être accompagnée du ou des certificats représentatifs des parts qui font l'objet du retrait.

L'intégralité de la procédure de retrait est précisée dans la note d'information de la SCPI NCap Continent (disponible sur www.normacapital.fr) et plus précisément au « Chapitre 2 – Modalités de sortie ».



**SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT
IMMOBILIER À CAPITAL VARIABLE.**

SIÈGE SOCIAL

18/20, place de la Madeleine 75008 Paris.
RCS de Paris n°921 431 854.
Visa AMF n° 23-01 en date du 10 janvier 2023.

Les statuts, la note d'information, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel d'information sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou ses distributeurs habilités et sur le site internet www.normacapital.fr.

La notice légale est parue au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 9 en date du 20 janvier 2023 (2300080). Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier relatif au démarchage ne s'applique pas aux souscriptions de parts de SCPI.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Investir en SCPI comporte certains risques, dont le risque de perte en capital, sa liquidité n'est pas garantie, le risque lié au marché immobilier, à la commercialisation des locaux et à leur gestion.

Norma Capital : Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro n° 814 238 879. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP-16000017 du 09/06/2016.

Nous vous rappelons que tout changement de coordonnées postales, électroniques ou bancaires, doit être porté à la connaissance de la Société de Gestion Norma Capital dans les meilleurs délais et avant la fin de tout trimestre.

**DIRECTEUR COMMERCIAL
Thibault FEUILLET**

ncap.continent@normacapital.fr
Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77

